

## Réponse Mémoire FIAN

### 1. Primauté des droits humains et cohérence des politiques avec le droit à l'alimentation et à la nutrition

- **Inscrire le droit à l'alimentation et à la nutrition dans la Constitution (art. 23).**
  - Le cdH est favorable à l'inscription du « droit à une alimentation saine » dans la Constitution. C'est un droit inhérent à tout être humain et qui impose, en conséquence, des obligations et des responsabilités majeures. Plusieurs pays ont déjà incorporé le droit à l'alimentation dans leur législation nationale, la Belgique doit suivre cette voie également.
- A l'initiative du cdH, la réalisation de ce droit figure déjà comme premier objectif du Code wallon de l'agriculture qui consacre la primauté de la fonction nourricière de l'agriculture et précise que la Wallonie défend le concept de souveraineté alimentaire et contribue à sa mise en œuvre au sein de l'Union européenne et à l'échelon international. **Intégrer l'obligation de respect des droits humains, en particulier du droit à l'alimentation, dans tous les accords internationaux conclus par la Belgique (et l'Union européenne) et prévoir des études d'impacts en matière de droits humains (avant, pendant et après la conclusion des accords) et des mécanismes de révision et de réparation en cas d'impacts négatifs.**
  - Le cdH est favorable à l'inclusion dans tout accord commercial d'un chapitre ambitieux en matière de développement humain. Le respect du droit à l'alimentation doit y figurer. Des études d'impact indépendants ainsi qu'un mécanisme d'évaluation des effets socio-économique et environnemental de l'accord doivent être réalisés.
- **Inclure des exceptions agricoles et alimentaires dans les accords commerciaux, permettant de garantir la souveraineté alimentaire des pays (du sud comme du nord).**
  - Le cdH plaide depuis de nombreuses années pour l'introduction d'une « Exception agricole » dans les accords commerciaux. Tout comme pour la culture, l'affirmation de « l'exception agricole » permet de reconnaître que les produits agricoles et agroalimentaires ne peuvent être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale. La qualité des produits agricoles et de leur transformation sont essentiels pour la santé, l'environnement, mais ont également valeur d'identité et conditionnent la vitalité des sociétés rurales. Prôner « l'exception agricole », c'est reconnaître ces multiples dimensions et affirmer l'importance d'une régulation des marchés internationaux. Tout comme pour la culture, des mesures de soutien spécifique sont aujourd'hui nécessaires pour maintenir et développer une production agricole viable qui peut éviter une standardisation industrielle, refléter tant les spécificités agricoles que les expressions et cultures locales, préserver la biodiversité et garantir la sauvegarde de la vie et des sociétés rurales.
- **Renforcer les mécanismes de cohérence des politiques avec le développement durable et les droits humains (organes d'avis sur le développement durable, conseil**

consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement, instituts de droits humains) et obliger les gouvernements à rendre des comptes par rapport aux avis et recommandations de ces institutions.

➤ Assurer une meilleure cohérence entre le développement humain, les droits humains et les autres politiques (commerce, agriculture, coopération au développement) est une nécessité. C'est en ce sens que nous avons institué la prise en compte des aspects de santé dans les décisions du Gouvernement wallon, ou encore que nous avons voulu l'inclusion d'un troisième pôle « environnement » au sein du Conseil économique et social wallon. Nous proposons par ailleurs d'instituer un comité d'avis sur le développement durable au sein du Sénat.

## 2. Mettre fin aux violations des droits humains par les entreprises multinationales

- **Contribuer activement à l'adoption du Traité contraignant sur les entreprises et les droits humains en cours de négociation au Conseil des droits de l'Homme (ONU).**

➤ Le cdH soutient l'adoption du Traité contraignant entreprises et droits humains en cours de négociation à l'ONU. Nous plaidons ainsi pour que la Belgique et l'Union européenne puissent jouer un rôle clé dans cette négociation afin de contribuer à la réalisation d'une mondialisation plus humaine au service du développement durable.

- **Adopter une loi sur le « devoir de vigilance » des entreprises transnationales ayant un lien avec la Belgique (siège, administration centrale, activités économiques importantes ou financées par la Belgique), imposant le respect des droits humains et de l'environnement, y compris dans leurs filiales, leurs chaînes d'approvisionnement ou les entreprises sous leur contrôle et les tenir légalement responsables (sanctions, responsabilité civile) en cas de manquement (voir l'exemple de loi en France et initiative en Suisse).**

➤ Pour le cdH, la Belgique doit à l'instar de la France se doter une loi sur le « devoir de vigilance » des entreprises transnationales. La responsabilité solidaire des entreprises vis-à-vis de leur sous-traitant doit par ailleurs être appliquée de manière beaucoup plus active et faire l'objet de contrôles in situ.

L'objectif est de remettre le respect des droits humains au cœur des préoccupations des multinationales.

La catastrophe d'avril 2013 au Bangladesh où un immeuble – le Rana Plaza – s'est effondré, entraînant la mort de plus de 1 000 salariés ou encore l'affaire du travail forcé sur les chantiers de la Coupe du monde au Qatar montrent qu'il est nécessaire d'agir sur les conditions de travail des sous-traitants des grands groupes industriels européens.

- **Diminuer les barrières pour l'accès à la justice en Belgique, y compris pour les victimes d'un pays tiers, notamment en : introduisant la possibilité de *class action***

**pour les cas d'abus de droits humains ; en offrant une aide juridique adéquate ; en donnant au procureur du Roi la compétence de mener des enquêtes ; en renversant la charge de la preuve dans des cas spécifiques ; etc.**

➤ Nous sommes favorables à un accès à la justice pour tous. La Loi de 2014 permet déjà des actions en pour un recouvrement collectif. Le cdH soutient la possibilité d'élargir ce droit pour les cas d'abus de droits humains. Il convient également d'examiner quel rôle peut jouer la Cour européenne de Justice afin de faciliter la capacité des citoyens d'agir afin de faire respecter leurs droits.

- **Créer un Institut national de droits humains ayant la compétence de recevoir et enquêter des plaintes d'abus de droits humains par les entreprises ayant un lien avec la Belgique et de les sanctionner.**

➤ Le cdH est favorable à la mise en place d'une institution ayant comme compétence de recevoir et enquêter des plaintes liées aux abus de droits humains par les entreprises. Cela doit s'articuler de manière pertinente avec le niveau européen et la Cour européenne de Justice. Nous proposons ainsi d'élargir le mandat de l'Agence européenne des droits de l'homme pour qu'elle puisse être compétente en matière de plaintes d'abus de droits de l'homme par les entreprises.

### **3. Soutenir l'agriculture paysanne et la transition agroécologique dans notre coopération au développement**

- **Réviser la stratégie de la coopération belge au développement en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire pour :**
  - **faire de la réalisation du droit à l'alimentation l'objectif central et appliquer une approche basée sur les droits ;**
  - **cibler l'agriculture familiale durable, conformément aux ODD (cible 2.3) et aux recommandations de la Décennie internationale de l'agriculture familiale (2019-2028) ;**
  - **soutenir la transition agroécologique, conformément aux recommandations de la FAO<sup>1</sup>, et des mouvements paysans.**

➤ Nous sommes favorables à faire du droit à l'alimentation l'objectif central de la stratégie de la coopération belge au développement en matière d'agriculture et de souveraineté alimentaire.

➤ Le cdH s'est opposé à la note de stratégie agricole élaborée par le Ministre de la Coopération au Développement, de Croo. Le cdH plaide pour un modèle agricole qui respecte les producteurs des pays en voie de développement et

---

<sup>1</sup>

établit des relations équilibrées entre les différents pays, conformément au concept de souveraineté alimentaire que le cdH défend.

- Pour le cdH, la priorité doit être accordée à l'agriculture familiale et paysanne, le soutien à la transition agroécologique et la défense de la souveraineté alimentaire, au Nord comme au Sud.

#### 4. Reconnaître et protéger les droits des paysan.n.e.s

- **Contribuer activement à l'adoption de la Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant en milieu rural des Nations-Unies, et adopter des stratégies spécifiques pour sa mise en œuvre, tant en Belgique qu'au niveau international.**

➤ Le cdH a officiellement apporté son soutien à l'adoption de ce texte et a demandé au Gouvernement fédéral de positionner la Belgique dans la liste des pays soutenant le texte. Le cdH continuera à soutenir toute initiative permettant la réalisation des droits des paysans.

➤ Le cdH soutient également la mise en place des directives volontaires de la FAO sur les régimes fonciers et s'en est inspiré pour la mise en place d'une politique foncière en Wallonie.

#### 5. Mettre fin au soutien aux agrocarburants

- Interdire l'utilisation d'agrocarburants (produits à partir de denrées alimentaires ou sur des terres agricoles) pour atteindre les objectifs en matière d'énergie renouvelable.

➤ Pour le cdH, la fonction nourricière de l'agriculture doit avoir la primauté sur toute autre fonction. Compte tenu des impacts néfastes des agrocarburants sur l'environnement, sur la biodiversité et sur la souveraineté alimentaire, nous sommes favorables à leur interdiction lorsqu'ils sont produits en concurrence à des productions alimentaires. Nous proposons de déterminer de manière beaucoup plus stricte quelles sont les conditions permettant de produire et d'importer des agrocarburants, en veillant à la qualité des écosystèmes et la lutte contre la déforestation, en étant attentif à l'impact sur l'accès à la terre et en évitant la spéculation sur les matières agricoles.

#### 4. Réaliser le droit à l'alimentation et à la nutrition pour tou.te.s en Belgique

- **Adopter une loi-cadre visant à mettre en œuvre les obligations du droit à l'alimentation par la Belgique et développer des stratégies intersectorielles (cf. Directives sur le droit à l'alimentation, FAO 2004).**

Le cdH soutient l'inscription dans la législation belge des obligations du droit à l'alimentation telles que développées par la FAO dans ses directives volontaires

sur le droit à l'alimentation. Tout comme il l'a fait en Wallonie, le cdH plaide pour cette future législation intègre le concept de souveraineté alimentaire.

- **Démocratiser les systèmes alimentaires en créant des conseils de politiques alimentaires citoyens, associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'alimentation.**

- Nous soutenons l'idée de pouvoir associer le plus largement possible les citoyens à toute élaboration et mise en œuvre des politiques en matière d'alimentation et œuvrons dans ce sens.
- Au terme d'un processus participatif intégrant l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire (du producteur au consommateur) la Wallonie s'est dotée d'une stratégie « Manger demain » comprenant un référentiel « alimentation durable ».
- Ce processus participatif, les assises de l'alimentation, a vu notamment l'organisation par des acteurs locaux d'une trentaine de forums alimentaires ayant regroupés plus de 1.000 citoyens et acteurs de l'alimentation.
- La stratégie « Manger demain »<sup>2</sup> prévoit la mise en place de conseil wallon et l'alimentation durable et de conseils locaux de politiques alimentaires.

**Fixer des objectifs clairs de réduction du surpoids, de l'obésité et de la surconsommation dans les plans nutrition-santé et prendre des mesures contraignantes pour lutter contre les régimes alimentaires inadéquats (malbouffe), notamment : l'interdiction de vente de snack et soda dans les écoles, la régulation du marketing, la taxation de la malbouffe, la distribution de repas sains (bio et en circuits-courts) dans les écoles, etc.**

- Aujourd'hui, la moitié des Belges sont en surpoids et environ 17 à 18% souffrent d'obésité. Si l'on n'adopte pas des mesures radicales, ces chiffres risquent d'augmenter. Le cdH plaide pour la mise en place d'une stratégie globale avec des objectifs clairs de réduction du surpoids, de la surconsommation et de l'obésité. Une stratégie qui s'appuie sur trois leviers : l'encouragement à une alimentation saine (distribution de repas sains dans les écoles, cantines etc., interdiction de vente de soda dans les écoles ), la communication (logos nutritionnels sur les produits alimentaires – nutriscore, campagnes de sensibilisation et renforcement de la régulation de la publicité des produits riches en gras, en sucres et en sel, en particulier lorsqu'elle vise les enfants) et enfin une fiscalité qui prend en compte les conséquences d'une mauvaise alimentations sur notre santé.
- Au niveau régional et communautaire des initiatives sont mises en œuvre pour favoriser une alimentation saine dès l'école notamment à travers le greendéal « Cantines durales » (<https://www.greendalcantines.be/>) de la stratégie « Manger demain » en Wallonie et la Stratégie Good Food à Bruxelles.

---

<sup>2</sup> <https://www.walloniedemain.be/articles/manger-demain-decouvrez-la-strategie-wallonne-en-alimentation-durable/>.

- **Diminuer le taux de pauvreté et l'insécurité alimentaire en Belgique : en renforçant les mécanismes de protection sociale ; en adoptant des plans de lutte contre la pauvreté contraignants ; et en garantissant une aide alimentaire basée sur les droits pour les personnes qui ne disposent pas des ressources suffisantes.**

Pour le cdH, il s'agit tout d'abord de permettre à chacun d'avoir accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité. En Belgique, plus de 300.000 personnes ont quotidiennement recours aux services d'aide alimentaire. Grâce au cdH, les dons alimentaires sont désormais exempts de TVA.

Nous proposons de :

- **Multiplier les lieux accessibles à tous au départ d'initiatives de quartier et en collaboration avec les producteurs locaux. Soutenir les restaurants sociaux et d'épiceries sociales et pérenniser leur financement. Renforcer la collaboration avec les travailleurs sociaux dans ces lieux pour accrocher le public précarisé.**
- **Promouvoir les frigos solidaires et les récupérations des invendus alimentaires des grands distributeurs**
- **Développer les plateformes d'achat solidaires, orientée en particulier vers les produits locaux.**

## 5. Opérer une transition vers des systèmes agroécologiques en Belgique

- **Participer à la réforme de la PAC au niveau européen en y défendant un modèle agricole et alimentaire sain, durable, socialement juste et sans impact négatif sur les droits humains, en soutenant le plafonnement des subsides de la PAC pour les grandes exploitations ; en les réservant aux « agriculteurs actifs » ; et en orientant les aides vers le soutien aux nouveaux agriculteurs et aux petites fermes développant des pratiques agroécologiques.**
  - **Le cdH soutien une PAC qui soit au service d'une agriculture familiale, respectueuse de l'agriculture paysanne, qui assure un revenu correct aux producteurs, qui soit soucieuse de la qualité de l'alimentation et qui favorise l'environnement et la biodiversité. Pour cela, il faut réorienter le budget de la PAC en faveur des agriculteurs actifs, de l'agriculture familiale (et en particulier les petites fermes), de l'installation des jeunes agriculteurs et de la transition vers une agriculture frugale en produits phytosanitaires : surprime aux premiers hectares, maintien d'un couplage en favorisant l'élevage lié au sol (prime à l'herbe), encouragement de l'autonomie protéique, soutien maximum aux jeunes agriculteurs (y compris à temps partiel, poursuite du soutien au bio, à l'agriculture de conservation, etc.**
  - **Le cdH plaide pour une agriculture écologiquement intensive où le recours aux fonctions des écosystèmes, le savoir et la connaissance remplace le recours aux intrants externes.**
- **Développer des services publics et des infrastructures en soutien à l'agriculture paysanne et à l'agroécologie : structures de formation et d'accompagnement ;**

**banques d'échange de semences paysannes ; structures de transformation et de commercialisation (abattoirs mobiles, moulins, laiteries, infrastructures de marchés pour les producteurs locaux, etc.) ; collectivisation d'outils agricoles ; services permettant la récupération et la valorisation des déchets agricoles ; etc.**

- Depuis 3 législatures, les ministres cdH wallons de l'agriculture soutiennent le déploiement de halls relais agricoles qui permettent aux producteurs de se regrouper, de transformer leurs produits et de les vendre en circuits-courts aux consommateurs. Le développement des coopératives agricoles permettant aux producteurs de se réappropriier les outils de transformation a été soutenu à travers une prime à la diversification.
  - Le cdH propose de mettre en place avec l'ensemble des acteurs de la formation, de l'enseignement et de la recherche agricole, les Assises de la formation agricole afin de redéfinir avec les acteurs les objectifs et les contenus et préparer au mieux les (futurs) agriculteurs à construire une agriculture plus résiliente (adaptation aux changements climatiques, renforcement de l'autonomie des exploitations, symbiose avec la nature, meilleure valorisation de l'aval). Le cdH entend poursuivre la politique de développement des circuits courts et des productions de haute qualité et la renforcer en créant notamment autour des villes des ceintures alimentaires et dans les villes des « halles fermières » qui permettront de proposer chaque jour des produits frais et de qualité issus de circuits courts.
  - Le cdH co-signé au parlement wallon une proposition de décret pour le développement d'abattoirs mobiles.
- **Soutenir la création de nouveaux marchés alimentaires pour les producteurs locaux et créer des marchés de gros régionaux ou intercommunaux favorisant l'approvisionnement auprès des producteurs locaux et rémunérateurs pour les paysan-ne-s (voir l'exemple des marchés d'intérêt national en France).**
    - Comme indiqué ci-dessus, le cdH soutient le développement de lieux de ventes directes.
    - Le cdH entend revoir également les réglementations relatives au commerce des produits agricoles et alimentaires afin de rééquilibrer le poids des agriculteurs dans la chaîne alimentaire, d'y renforcer leur pouvoir de négociation et de mieux les protéger face aux aléas de production et fluctuation des prix.
  - **Intégrer des critères favorisant les produits issus de l'agroécologie, des circuits-courts et du commerce équitable dans les marchés publics de restauration collective.**
    - Le cdH soutient l'élaboration et l'utilisation systématique de cahiers de charges types afin de permettre aux collectivités publiques et des pouvoirs organisateurs des écoles de s'approvisionner en produits locaux dans le respect des règles des marchés publics. Le greendéal « cantines durables » en

Wallonie et la stratégie Goodfood à Bruxelles sont des exemples d'actions concrètes du cdH en la matière.

## 6. Préserver les terres agricoles et les ressources naturelles

- **Préserver les terres agricoles en mettant fin à l'étalement urbain (fixer une limite maximale à l'urbanisation des terres agricoles) et en favorisant la réhabilitation d'anciens sites industriels pour les projets d'urbanisation et d'infrastructures collectives.**

➤ Le cdH plaide depuis de nombreuses années pour une utilisation parcimonieuse du sol. En 2014, il a initié le projet de création de « Quartiers nouveaux » visant à rebâtir la ville sur la ville.

➤ La priorité du cdH va à l'assainissement et à la revalorisation d'anciens sites et non à la « consommation » de terres agricoles qui doivent être préservées. Le nouveau décret sol en Wallonie et la gestion des sites à réhabiliter sont des exemples de l'action et de la volonté du cdH en la matière ;

➤ Au travers du CoDT adopté sous cette législature, la lutte contre l'étalement urbain est renforcée et à l'horizon 2050 un stop béton sera d'application en Wallonie.

➤ Le cdH s'est également prononcé pour un moratoire sur l'implantation de centres commerciaux en dehors des tissus urbains.

- **Interdire la vente de terres agricoles par les pouvoirs publics et mettre ces terres à disposition pour des projets agroécologiques (installation de nouveaux paysans, espaces-tests, potagers collectifs, espaces pédagogiques, etc.).**

➤ Le cdH soutient les projets de mise à disposition des terres publiques à des jeunes agriculteurs afin de permettre de développer leurs activités. La banque foncière en voie de constitution sera un outil pour renforcer cette politique.

- **Mettre en place des Observatoires régionaux des terres agricoles et des banques foncières permettant de renforcer la transparence du marché foncier et d'exercer un droit de préemption dans l'intérêt collectif.**

➤ Lors de l'adoption, à l'initiative du Ministre Carlo di Antonio, du Code wallon de l'Agriculture, la Wallonie s'est dotée de nouveaux outils en matière de politique foncière parmi lesquels un Observatoire foncier. Celui-ci a pour mission de répertorier et d'analyser les ventes de biens immobiliers agricoles réalisés sur l'entièreté du territoire wallon. L'observatoire est devenu opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et son premier rapport est disponible. Vous pourrez en prendre connaissance à l'adresse suivante :



<https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/38860/rapport+2018+observatoire+foncier+mise+en+ligne.pdf/0404f357-2c9d-491b-b1ad-eff96eaed431>

➤ La banque foncière wallonne est en cours de constitution. Elle fait l'objet d'une étude de faisabilité en associant les différents acteurs du monde rural.

- **Développer un cadre réglementaire et des plans allant vers une interdiction de la commercialisation et de l'utilisation des produits toxiques (pesticides, engrais, etc.) tant par les professionnels que par les particuliers.**

L'action du cdH s'inscrit dans un horizon visant à l'abandon de l'usage des produits phytopharmaceutiques. Le chemin vers cet objectif nécessite de mobiliser l'ensemble des acteurs de la recherche agronomique et des associations actives dans la vulgarisation afin de diffuser auprès des agriculteurs les meilleurs pratiques possibles et les plus frugales en produits phytos.

Dans ce cadre, le Ministre Carlo DI ANTONIO a confié à une équipe de scientifiques la mission d'établir des trajectoires pour les principales filières agricoles pour aller vers un territoire wallon sans pesticides suite à une première étude ayant démontré l'intérêt pour l'environnement, pour la santé des citoyens mais aussi pour l'économie.

Le cdH plaide pour la mise en place d'outils incitatifs avec les acteurs de chaque filière agricole établissant des objectifs précis et des moyens à mettre en œuvre sur le modèle des « accords de branche ».

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, le cdH a mené une politique visant à réduire le recours aux intrants :

- Dès 2008, à l'initiative du Ministre Lutgen, la Wallonie a banni la culture des OGM sur son territoire ;
- Depuis le 12 septembre 2008, l'utilisation des herbicides en forêts a été interdite sauf pour quelques situations particulières (lutte contre les espèces exotiques envahissantes...) ;
- 2014 : Interdiction de l'usage des produits phyto dans l'espace public (trottoirs et rues), le long des cours d'eau, des surfaces imperméables et des talus...

➤ Sous cette législature (2014-2019), le mouvement s'est amplifié :

- 25 novembre 2015 : obligation pour les professionnels d'avoir une phytolice ;
- 1<sup>er</sup> juin 2017 : interdiction des produits contenant du glyphosate pour les particuliers ;
- 1<sup>er</sup> juin 2018 : Zéro phyto dans et à proximité des espaces accueillant du public vulnérable ;

- 1<sup>er</sup> juin 2018 : interdiction des néonicotinoïdes ;
- Adoption du nouveau Plan wallon de réduction des pesticides (PWRP) avec de nombreuses mesures de réduction de l'usage des pesticides ;
- Adoption du Plan triennal de recherche agronomique au sein duquel de nombreux projets portent sur la réduction du recours à des intrants chimiques.